

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 294

MARS 2019

Site internet : www.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter : mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

ouverture secrétariat mairie

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 26 mars 2019 :

Étaient présents : M. VENOT Gilles, Mme GALLAND Claudette, Mme HENANDEZ Anne, M. DENIZOT Christophe, Mme BOUCHARD Isabelle, M. LECUELLE Alain, M. GILOT Daniel, M. PARISE Alain, Mme LEGER Sophie et Mme DOTHAL Magali.

Absent excusé : M. CHAINARD Daniel.

Le compte rendu de la réunion du 26 février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Voirie : M. le Maire a fait le point sur les travaux réalisés par l'agent communal : saignées au bord des routes, curage des fossés, broyage des branches sous la ligne moyenne tension avec l'aide de M. le Maire, piégeage des ragondins dans les lagunes, empièchement de chemins ruraux.

École : quelques travaux d'amélioration ont été réalisés dans le hall de l'école : extincteur fixé au mur et rangement. Des portes manteaux plus fonctionnels remplaceront prochainement les anciens. Les menus des repas scolaires sont affichés à la cantine (salle communale).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire a proposé aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2019, soit :

- Taxe d'habitation : 10.79 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.73 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.69 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces taux d'imposition pour l'année 2019, représentant une recette prévisionnelle de 112 784 € et une allocation compensatrice de 7 940 €.

INVESTISSEMENTS 2019 :

Le conseil municipal a programmé les investissements 2019 comme suit :

- | | |
|--|----------|
| - Plan ENIR pour l'école (développement de l'innovation numérique) | 12 100 € |
| - Remorque | 1 600 € |
| - Balayeuse (avec Moroges 50/50) | 900 € |
| - Travaux de voirie | 40 000 € |
| - Honoraires M. LAMURE (maîtrise d'œuvre voirie) | 3 000 € |
| - Volet roulant porte de secours salle communale | 800 € |
| - Dépenses imprévues | 2 000 € |

SYDESL : éclairage complémentaire au hameau de Cruchaud

Suite à la demande d'un administré, la commune a sollicité un devis auprès du SYDESL pour la pose d'un éclairage complémentaire au hameau de Cruchaud.

Après avoir pris connaissance du devis, d'un montant de 490 € HT entièrement à la charge de la commune, le conseil municipal, n'estimant pas primordial l'installation d'un éclairage supplémentaire, a décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

AMF

L'Association des Maires de France propose aux communes et aux intercommunalités de la soutenir dans sa négociation qu'elle engagera avec l'Etat. Un document rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France.

Après avoir pris connaissance du modèle de délibération proposé par l'AMF, le Conseil Municipal a ainsi délibéré : 3 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

MANIFESTATIONS A VENIR

1^{er} mai : repas champêtre - Monsieur le Maire a pris un arrêté pour interdire la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Ramalle depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'à l'intersection avec la rue de la Roche, de 10 heures à 20 heures.

19 mai : vide grenier – Monsieur le Maire a pris un arrêté pour interdire la circulation et le stationnement des véhicules sur les voies communales suivantes, de 4 h 30 à 20 h :

- place de la Liberté,
- place de l'Eglise,
- rue Emiland Gauthey, depuis la RD 125 jusqu'à l'intersection avec la rue des Moirots,
- rue des Moirots, depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'au n° 8 de la rue des Moirots (propriété de M. GAILLARD Dominique),
- rue de la Ramalle, depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'à l'intersection avec la rue de la Roche.

Les habitants des propriétés incluses dans ce périmètre devront prendre leurs dispositions pour sortir leurs véhicules la veille. La gendarmerie se chargera de faire respecter cet arrêté.

6 et 7 juillet : rallye côte chalonnaise – des épreuves spéciales traverseront notre commune et des voies seront interdites à la circulation le samedi 6 et le dimanche 7 juillet 2019 (voir les tracés annexés au bulletin)

Du 7 au 10 juin, aura lieu le Festival de Montgolfières de Chalon sur Saône et de la Côte Chalonnaise. Il est possible que durant ce festival des ballons se posent sur notre commune.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les membres du CCAS se sont réunis le mardi 12 mars 2019.

Ils ont procédé au vote du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019 (détail joint au bulletin)

La date du repas de fin d'année destiné aux personnes âgées de 70 ans et plus a été fixée au **samedi 7 décembre 2019**.

DIVERS

NAISSANCE

Lucas POULACHON est né le 7 mars 2019 à Chalon sur Saône. La municipalité adresse tous ses vœux de bonheur et de santé au nouveau-né et toutes ses félicitations aux parents.

URBANISME

Un dossier de déclaration préalable a été déposé pour le changement des huisseries de la maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée C 1581.

FDVA

L'Etat propose des aides aux associations ; il s'agit du Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA). Les dossiers doivent parvenir à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale –DDCS71 avant le 12 avril 2019. Le lien pour télécharger la notice explicative est le suivant : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/financement-a3757.html> ou via <https://lecompteasso.association.gouv.fr/login>

Calendrier de mise à disposition de la remorque communale

Lieux-dits	Dates
La Brosse	6 et 7 avril 2019
Meruges	13 et 14 avril 2019
La Chapelle Saint Benoit	20 et 21 avril 2019
La Combe	27 et 28 avril 2019
La Ruée (vers la Pompe)	4 et 5 mai 2019
Place de la Liberté	11 et 12 mai 2019
La Roche	18 et 19 mai 2019
Cruchaud (croix)	25 et 26 mai 2019

**Il est rappelé qu'il est strictement interdit de brûler
tous types de déchets à l'air libre**

En semaine, la remorque peut être mise à disposition sur les propriétés privées

Merci de contacter l'agent communal :

M. Emmanuel BROQUIE au 06 42 97 53 21

CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Fonctionnement

Dépenses

Nappes, serviettes, décoration	85.43 €
Epicerie ATAC	115.86 €
VIn	564.02 €
Repas	1 332.00 €
TOTAL	2 097.31 €

Recettes

Concession cimetière	66.66 €
Subvention commune	1 600.00 €
Location terrains	23.94 €
Dons + participations repas	579.00 €
TOTAL	2 269.60 €

Résultat de l'exercice : 2 269.60 – 2 097.31 = 172.29 €

Résultat cumulé : 172.29 + 743.85 = 916.14 €

Investissement

Dépenses

Chaises salle communale	1 642.56 €
-------------------------	------------

Excédent : 1 543.47 – 1642.56 = - 99.09 €

CCAS - BUDGET PRIMITIF 2019

Fonctionnement

Dépenses

Fêtes et cérémonies	2 500 €
Soutien financier	442 €

TOTAL 2 942 €

Recettes

Excédent antérieur	817.05 €
Subvention commune	1 600.00 €
Locations terrains	24.95 €
Dons	500.00 €

2 942.00 €

Investissement

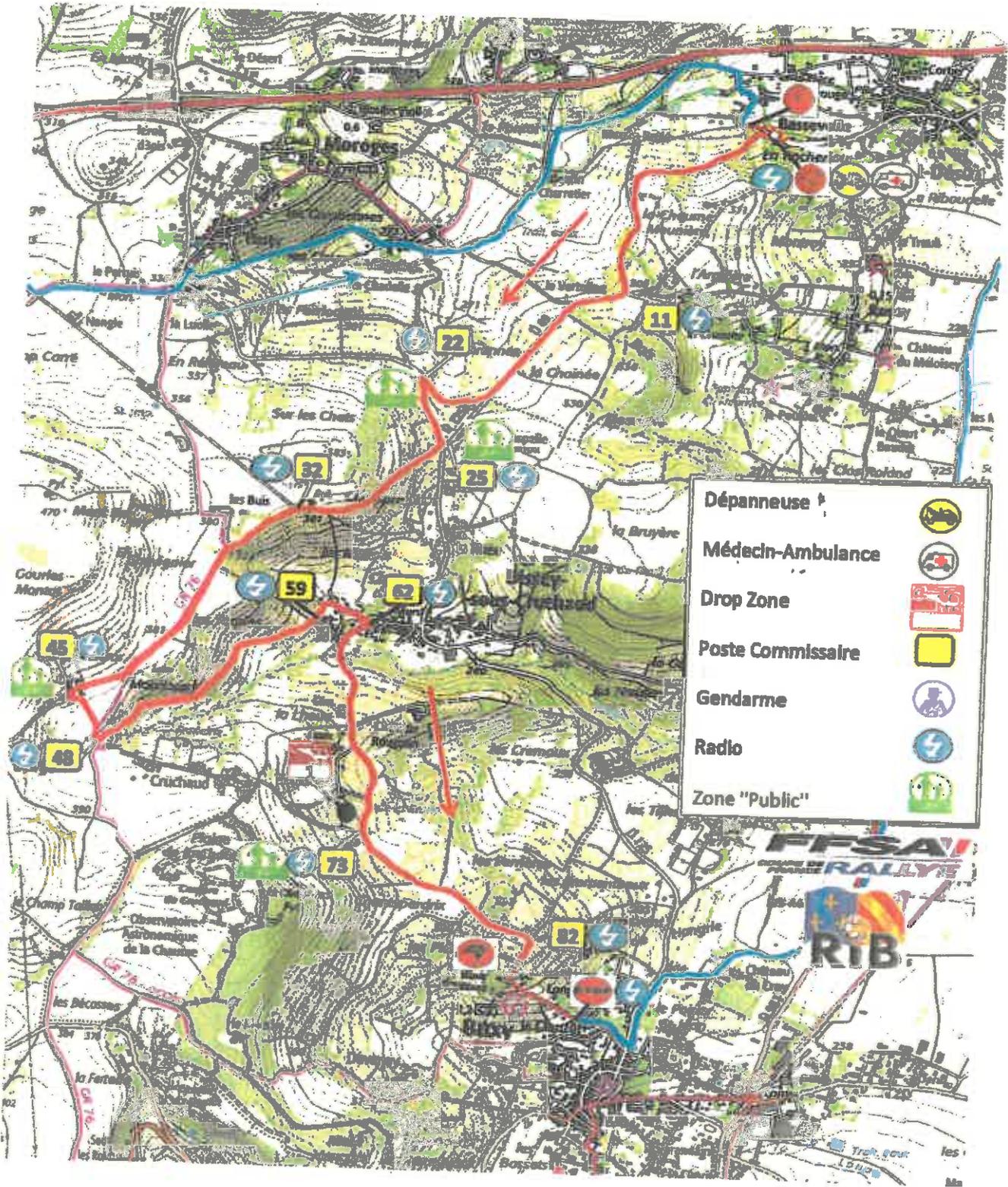
Dépenses

Matériel	270.91 €
Déficit antérieur	99.09 €

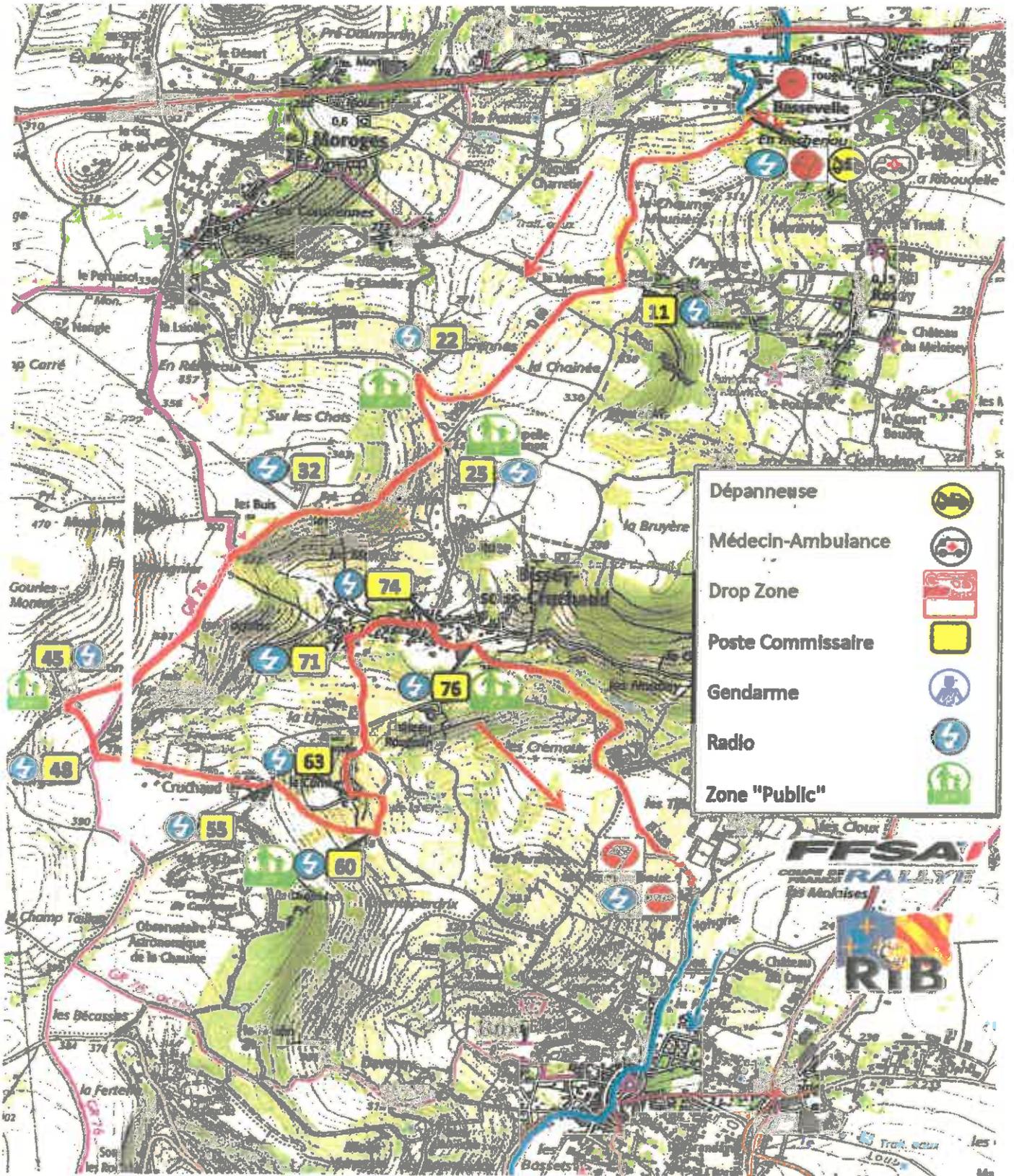
Recettes

Affectation du résultat 2018	99.09 €
FCTVA	270.91 €

Samedi 6 Juillet 2019 - ES 3-6 - ST DESERT / BUXY (8,330 kms)



Dimanche 7 Juillet 2019 - ES 8-11 - ST DESERT / BISSEY (8,920 kms)



COMITE DES FETES

Venez tous

Rue DE LA RAMALLE

Mercredi 1er Mai

à partir de 12 h

Apéritif offert



A cette occasion la
rue de la ramalle sera
fermée à partir de 10h
jusqu'à 20h

Un arrêté sera pris
par Mr le maire.

PIQUE-NIQUE
DANS LA RUE

n'oubliez-pas
votre panier!
Votre bonne
humeur!!!



Des habitants du territoire se sont regroupés autour d'un collège de 12 personnes pour créer une association (Soleil Citoyen 71) afin de mettre en place et développer une production d'électricité photovoltaïque renouvelable, citoyenne et locale.

Citoyenne : cette production sera gérée directement par les habitants désirant s'impliquer concrètement dans le projet.

Local : cette électricité photovoltaïque sera produite à partir de panneaux situés sur le territoire de la Communauté Communes Sud Côte Chalonnaise (Buxy)

Les actions : L'association se propose de mobiliser les citoyens pour :

- adhérer au projet et rassembler des adhérents;
- chercher des grandes toitures ou autres lieux possibles d'installation;
- rassembler des fonds pour financer les premières études
- avec comme objectif final de mettre en place la future société productrice d'électricité solaire.

Il faut être nombreux pour réaliser ce projet, venez nous rejoindre en adhérant avec le coupon ci-dessous
 ou par l'adresse mail : contact@soleilcitoyen71.fr

Liste des 12 membres du collège
 BONNET Jean-Michel / Chenôves
 DUCHAMP Michel / Cullys les R
 FAVIER Christine / Le Puley
 FORET Emmanuel / Le Puley
 GAMET Jean-Claude / St Martin du T
 LARGE Jean-Pierre / Genouilly
 MEZANI Sammy / Chenôves
 PARISE Alain / Bisey ss Cruhaud
 SIMONET Bernard / Buxy
 TROYON Yves / Le Puley
 VALETTE Edmond / Sautes
 VAN DER LINGEN Arnon / Le Puley

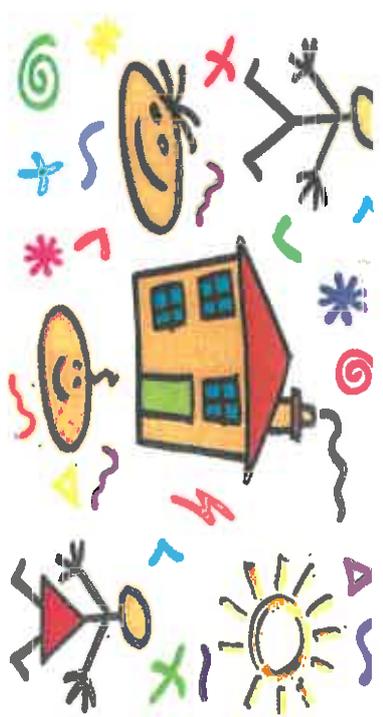
Bulletin d'adhésion 2019
 (à renvoyer à Soleil Citoyen 71 / ccSoc / 3 Impasse des Marbrons / 71390 BUXY)

NOM (Prénom) :

Adresse :

Adresse mail :

Adhère à l'Association Soleil Citoyen 71 et verse une cotisation pour 2019 de :
 (Personne physique, minimum 10€ / Collectivité 80€) : €
 don : € (chèque ordre Soleil Citoyen 71)
 A le 2019
 Signature



INSCRIPTION

ÉCOLE MATERNELLE MOROGES

sur rendez vous

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2019 auront lieu en mairie de MOROGES :

- ★ Vendredi 5 avril de 9h30 à 11h00
- ★ Jeudi 2 mai de 16h30 à 18h00
- ★ Vendredi 10 mai de 9h30 à 11h00

Vous pourrez ensuite vous rendre à l'école maternelle pour prendre contact avec la directrice.

Sont concernés les enfants nés en 2016
 Et les enfants nés avant le 1^{er} septembre 2017

Se munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Merci de contacter la mairie de Moroges pour choisir votre rendez vous (03.85.98.12.58).